

**L'ADAPT- ADCAT- AGAPSY- ANDICAT- APF - APTÉ - ENTRAIDE UNIVERSITAIRE- ESAT  
REGAIN - Fédération des APAJH - FEGAPEI – FEHAP – Œuvre Falret - Unapei -  
UNIO PSS**

N/Réf : 2012-19

Madame Marisol Touraine  
Ministre des Affaires Sociales et de la Santé  
14 avenue Duquesne  
75350 Paris 07 SP

Paris, le 14 juin 2012

Objet : Financement et tarification des établissements et services d'aide par le travail (ESAT)

Madame la Ministre,

Les organisations que nous représentons souhaitent attirer votre attention sur la situation des 1 300 établissements et services d'aide par le travail (ESAT), structures médico-sociales au sens de la loi du 2 janvier 2002, qui accueillent près de 120.000 travailleurs handicapés orientés par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), afin de leur offrir des possibilités d'activités diverses à caractère professionnel, ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif.

Ces structures subissent depuis plusieurs années des problématiques financières liées à la baisse des financements publics engagés pour leur fonctionnement, accentuées depuis l'année 2009 par la mise en place d'une politique de convergence tarifaire, par le biais de l'application de tarifs plafonds déterminés en l'absence de toute concertation avec les organisations représentatives du secteur et de toute base de données qualifiée objectivant la constitution des coûts explicative du modèle économique retenu .

Depuis la mise en place de ce dispositif, nous avons interpellé collectivement, et à plusieurs reprises, le gouvernement et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), afin de leur faire part de nos remarques et propositions, dans l'objectif d'une élaboration de tarifs au plus près des réalités de fonctionnement des structures.

Parallèlement, trois recours contentieux en annulation des arrêtés fixant les tarifs plafonds 2009, 2010 et 2011 ont été successivement déposés devant le Conseil d'Etat, par certaines organisations signataires de la présente lettre, et sont actuellement en cours d'instruction (années 2010 et 2011).

Le lancement d'une étude nationale de coûts (ENC) par la DGCS en janvier 2012, dont « l'objectif est d'aboutir à la connaissance objective de la structuration des coûts appliqués aux ESAT », témoigne de l'importance de cette question et des doutes quant au modèle existant.

En effet, la fragilité du mode d'élaboration de l'enquête initiale ayant abouti à la détermination des tarifs plafonds en 2009 a rendu nécessaire la réalisation de cette étude. Prenant acte des orientations fixées par le président de la république à l'issue de la CNH du 08/06/2011, la DGCS a d'ailleurs, dans un communiqué de presse relatif à la

campagne budgétaire 2011 pour les ESAT le 6 juillet 2011 précisé que cette « étude visant à mieux appréhender la structuration des coûts des ESAT sera ainsi lancée en octobre 2011. Les associations seront associées à son élaboration et à son suivi ».

Cette ENC a suscité un grand intérêt de la part de nos organisations qui espéraient ainsi la mise en place d'une concertation, la réalisation d'une véritable analyse objectivée et l'émergence d'un modèle économique conforme aux besoins. A l'issue des travaux, la DGCS impose à nos organisations un travail complexe et prématuré portant sur l'élaboration de propositions relatives à la détermination d'un nouveau modèle tarifaire applicable aux ESAT. Les résultats qui ont été présentés reflètent les coûts d'un unique exercice budgétaire, et ne permettent pas d'engager une telle réflexion dans les délais très courts imposés par la DGCS, sans qu'une étude des besoins ait par ailleurs été réalisée. Nous nous interrogeons sur les méthodes de l'administration et souhaitons que l'étude des coûts soit approfondie sur plusieurs exercices budgétaires et complétée d'une étude de besoins sans laquelle aucun nouveau modèle économique efficace ne pourra voir le jour.

Par ailleurs nos organisations s'interrogent sur la coordination des travaux initiés par le DGCS. Ainsi nos organisations s'étonnent de l'absence de prise en compte des résultats des travaux engagés simultanément par la DGCS dans le cadre d'un plan d'adaptation et de développement des ESAT, travaux auxquels participent plusieurs organisations signataires de la présente lettre. Ces travaux n'abordent pas les questions relatives au financement et à la tarification des établissements, tandis que les conclusions du plan ne sont pas prises en compte dans le cadre de l'ENC.

Au-delà du sujet des tarifs plafonds, il s'agit bien ici de manifester nos vives inquiétudes concernant la pérennité des ESAT, dont la qualité de l'accompagnement n'est plus à prouver. De notre point de vue, une réflexion de fond doit être menée sur le financement et la tarification des ESAT, afin de maintenir leur présence dans le secteur médico-social, en tant que maillon essentiel du parcours d'insertion sociale et professionnelle des travailleurs handicapés admis dans ces structures.

Une étude statistique menée récemment par ANDICAT sur la situation financière des ESAT, constate l'importance du phénomène de sous-dotation de ces établissements, et évalue à 22 M€ le manque de financement qui permettrait d'assurer l'équilibre des budgets sociaux des ESAT.

Dans un contexte marqué par un durcissement de la politique de convergence tarifaire menée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), sur la base de tarifs non revalorisés depuis 2009 et d'une baisse des dotations des ESAT soumis aux tarifs plafonds fixée à 2,5% en 2012 (-1% en 2011), nous sollicitons de votre haute bienveillance la suspension, pour les années 2012 et 2013, de toute nouvelle diminution des dotations des ESAT soumis à l'application des tarifs plafonds.

Enfin nous estimons qu'une large concertation avec l'ensemble des organisations représentatives du secteur doit être engagée, dans l'objectif de construire le modèle économique des ESAT pour les années futures. C'est pourquoi, nous sollicitons un débat plus large, dans la continuité des travaux engagés depuis maintenant deux ans.

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous, et déterminer les éléments sur la base desquels les travaux engagés doivent être poursuivis.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Emmanuel CONSTANS  
Président



Yves DEVAUX  
Président



Gérard ZRIBI  
Président



Jean-Marie BARBIER  
Président



Marie-Claude BARROCHE  
Présidente



Véronique BONHOMME  
Présidente



Le Président,  
Arnold WESSELS



Jean-Louis GARCIA  
Président



Guy HAGEGE  
Président



Antoine DUBOUT  
Président



Jean de LASA  
Président



Philippe FABRE FALRET  
Président



Christel PRADO  
Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Christel Prado", with a horizontal line underneath.



Dominique BALAMARY  
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominique Balamary", with a horizontal line underneath.

**L'ADAPT- ADCAT- AGAPSY- ANDICAT- APF - APTÉ - ENTRAIDE UNIVERSITAIRE- ESAT  
REGAIN - Fédération des APAJH - FEGAPEI – FEHAP – Unapei - UNIOPSS**

N/Réf : 2012-19

Madame Marie-Arlette Carlotti  
Ministre déléguée auprès de la ministre des  
Affaires Sociales et de la Santé, chargée des  
personnes handicapées  
14 avenue Duquesne  
75350 Paris 07 SP

Paris, le 14 juin 2012

Objet : Financement et tarification des établissements et services d'aide par le travail (ESAT)

Madame la Ministre,

Les organisations que nous représentons souhaitent attirer votre attention sur la situation des 1 300 établissements et services d'aide par le travail (ESAT), structures médico-sociales au sens de la loi du 2 janvier 2002, qui accueillent près de 120.000 travailleurs handicapés orientés par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), afin de leur offrir des possibilités d'activités diverses à caractère professionnel, ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif.

Ces structures subissent depuis plusieurs années des problématiques financières liées à la baisse des financements publics engagés pour leur fonctionnement, accentuées depuis l'année 2009 par la mise en place d'une politique de convergence tarifaire, par le biais de l'application de tarifs plafonds déterminés en l'absence de toute concertation avec les organisations représentatives du secteur et de toute base de données qualifiée objectivant la constitution des coûts explicative du modèle économique retenu .

Depuis la mise en place de ce dispositif, nous avons interpellé collectivement, et à plusieurs reprises, le gouvernement et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), afin de leur faire part de nos remarques et propositions, dans l'objectif d'une élaboration de tarifs au plus près des réalités de fonctionnement des structures.

Parallèlement, trois recours contentieux en annulation des arrêtés fixant les tarifs plafonds 2009, 2010 et 2011 ont été successivement déposés devant le Conseil d'Etat, par certaines organisations signataires de la présente lettre, et sont actuellement en cours d'instruction (années 2010 et 2011).

Le lancement d'une étude nationale de coûts (ENC) par la DGCS en janvier 2012, dont « l'objectif est d'aboutir à la connaissance objective de la structuration des coûts appliqués aux ESAT », témoigne de l'importance de cette question et des doutes quant au modèle existant.

En effet, la fragilité du mode d'élaboration de l'enquête initiale ayant abouti à la détermination des tarifs plafonds en 2009 a rendu nécessaire la réalisation de cette étude. Prenant acte des orientations fixées par le président de la république à l'issue de la CNH du 08/06/2011, la DGCS a d'ailleurs, dans un communiqué de presse relatif à la

campagne budgétaire 2011 pour les ESAT le 6 juillet 2011 précisé que cette « étude visant à mieux appréhender la structuration des coûts des ESAT sera ainsi lancée en octobre 2011. Les associations seront associées à son élaboration et à son suivi ».

Cette ENC a suscité un grand intérêt de la part de nos organisations qui espéraient ainsi la mise en place d'une concertation, la réalisation d'une véritable analyse objectivée et l'émergence d'un modèle économique conforme aux besoins. A l'issue des travaux, la DGCS impose à nos organisations un travail complexe et prématuré portant sur l'élaboration de propositions relatives à la détermination d'un nouveau modèle tarifaire applicable aux ESAT. Les résultats qui ont été présentés reflètent les coûts d'un unique exercice budgétaire, et ne permettent pas d'engager une telle réflexion dans les délais très courts imposés par la DGCS, sans qu'une étude des besoins ait par ailleurs été réalisée. Nous nous interrogeons sur les méthodes de l'administration et souhaitons que l'étude des coûts soit approfondie sur plusieurs exercices budgétaires et complétée d'une étude de besoins sans laquelle aucun nouveau modèle économique efficace ne pourra voir le jour.

Par ailleurs nos organisations s'interrogent sur la coordination des travaux initiés par le DGCS. Ainsi nos organisations s'étonnent de l'absence de prise en compte des résultats des travaux engagés simultanément par la DGCS dans le cadre d'un plan d'adaptation et de développement des ESAT, travaux auxquels participent plusieurs organisations signataires de la présente lettre. Ces travaux n'abordent pas les questions relatives au financement et à la tarification des établissements, tandis que les conclusions du plan ne sont pas prises en compte dans le cadre de l'ENC.

Au-delà du sujet des tarifs plafonds, il s'agit bien ici de manifester nos vives inquiétudes concernant la pérennité des ESAT, dont la qualité de l'accompagnement n'est plus à prouver. De notre point de vue, une réflexion de fond doit être menée sur le financement et la tarification des ESAT, afin de maintenir leur présence dans le secteur médico-social, en tant que maillon essentiel du parcours d'insertion sociale et professionnelle des travailleurs handicapés admis dans ces structures.

Une étude statistique menée récemment par ANDICAT sur la situation financière des ESAT, constate l'importance du phénomène de sous-dotation de ces établissements, et évalue à 22 M€ le manque de financement qui permettrait d'assurer l'équilibre des budgets sociaux des ESAT.

Dans un contexte marqué par un durcissement de la politique de convergence tarifaire menée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), sur la base de tarifs non revalorisés depuis 2009 et d'une baisse des dotations des ESAT soumis aux tarifs plafonds fixée à 2,5% en 2012 (-1% en 2011), nous sollicitons de votre haute bienveillance la suspension, pour les années 2012 et 2013, de toute nouvelle diminution des dotations des ESAT soumis à l'application des tarifs plafonds.

Enfin nous estimons qu'une large concertation avec l'ensemble des organisations représentatives du secteur doit être engagée, dans l'objectif de construire le modèle économique des ESAT pour les années futures. C'est pourquoi, nous sollicitons un débat plus large, dans la continuité des travaux engagés depuis maintenant deux ans.

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous, et déterminer les éléments sur la base desquels les travaux engagés doivent être poursuivis.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Emmanuel CONSTANS  
Président



Yves DEVAUX  
Président



Directeurs et Cadres des ESAT

Gérard ZRIBI  
Président



Jean-Marie BARBIER  
Président



Marie-Claude BARROCHE  
Présidente



Véronique BONHOMME  
Présidente



Le Président,  
Arnold WESSELS



Jean-Louis GARCIA  
Président



Guy HAGEGE  
Président



Antoine DUBOUT  
Président



Jean de LASA  
Président



Philippe FABRE FALRET  
Président



Christel PRADO  
Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Christel Prado", with a horizontal line underneath.



Dominique BALAMARY  
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominique Balamary", with a horizontal line underneath.